

Mesures de renforcement de la TRF

Propositions de Teréga

PAU LE : 25/05/2023

OBJET DE LA NOTE :

Prévention et gestion des congestions Sud/Nord en TRF - propositions de Teréga

Contexte

La limite SN3 de la TRF a été atteinte à de très nombreuses reprises l'hiver dernier, nécessitant le déclenchement des mécanismes prévus pour gérer les congestions (coupure de l'interruptible et arrêt des ventes, spread localisé et restriction mutualisée).

Deux Concertations Gaz ont été organisées les 16 décembre et 6 janvier derniers, afin de discuter avec la CRE et le marché des dispositions à prendre pour mieux prévenir et résoudre ces congestions.

La limite SN3 restreint la capacité de transit du sud vers le nord de la France. Les stockages souterrains situés à l'amont (au sud) de cette limite constituent environ 70% du volume de l'ensemble des stockages français (en gaz H), alors que 65% de la consommation française de gaz H est située à l'aval (au nord) de cette limite.

Si les expéditeurs choisissent d'approvisionner les consommations majoritairement par les stockages souterrains (pleins en début d'hiver et encore très hauts à la mi-janvier) et par les terminaux méthaniers, et plus faiblement depuis la Norvège, alors la limite SN3 peut être atteinte. Le réseau est en congestion.

Les déséquilibres importants observés en début de journée ont également fortement contribué à mettre le réseau en tension, à le rendre difficilement opérable, générant ainsi des risques sur la continuité d'alimentation et d'acheminement.

Des mesures commerciales et opérationnelles visant à améliorer le fonctionnement de la TRF en période de congestion sont possibles dès l'hiver prochain ; cette note présente les ajustements que Teréga estime nécessaires et efficaces.

Propositions de Teréga

1. Renforcement, par les GRT, de l'exigence d'équilibrage des nominations de début de journée gazière des expéditeurs, notamment ceux qui ne livrent pas à des clients finaux.

Dans une période de congestion continue comme celle que l'on a observée en décembre, les anticipations des expéditeurs, redoutant d'être restreints dans la journée par le mécanisme de Restriction Mutualisée, génèrent des nominations en entrée importantes à l'amont de SN3, ce qui crée un déséquilibre long de plusieurs centaines de GWh par jour. Cela est difficilement acceptable par le réseau.

Ainsi plusieurs centaines de GWh de congestions auraient pu être évitées avec des nominations équilibrées.

Il est en effet de la responsabilité des expéditeurs de faire des efforts raisonnables (article 5.4 de la Section 3 du contrat de transport de Teréga consacré aux obligations relatives à l'équilibrage des expéditeurs) d'équilibrage, et de la responsabilité du GRT d'enlever et livrer des quantités lui permettant de gérer son réseau en opérateur prudent et raisonnable, et ce conformément à ses conditions opérationnelles (Annexe 3A du contrat de transport de Teréga).

Teréga propose ainsi que les GRT, conformément à leurs prérogatives :

- renforcent leur actions commerciales de prévention et d'anticipation auprès des expéditeurs dans les périodes de congestion où leurs déséquilibres créent et/ou aggravent les congestions ;
- le cas échéant, programment (après coordination et après informations aux expéditeurs concernés) des quantités différentes des quantités notifiées générant des déséquilibres facteurs de congestion :

Proposition de règle :

- possibilité, pour les GRT, de ne pas programmer des nominations déséquilibrées en cas de vigilance rouge
- déclenchement
 - critère: quand le différentiel entre distance à la limite Amont et distance à la limite Aval est supérieur à 150 GWh, synonyme de très gros déséquilibre ;
 - timing: le déclenchement se fait après l'application des mesures dites AVCI (Arrêt des Ventes et Coupure de l'interruptible)
- critère d'application sur les nominations des shippers : en fonction des quantités

livrées sur zone.

- shippers sans clients en portefeuille: à partir de 5 GWh de déséquilibre long avec des nominations en entrée en amont de la limite
 - shippers avec clients à livrer en portefeuille: selon la taille de leur portefeuille, à partir de 10 GWh et jusqu'à 30 GWh de déséquilibre long avec des nominations en entrée en amont de la limite
- quantités non programmées (coupées) : pour les shippers concernés, programmation des nominations en entrée à l'amont de la limite, permettant de les faire revenir à l'équilibre

2. Suspension de l'UIOLI soutirage sur Serene Atlantique (Storengy)

Le service UIOLI de Storengy sur Serene Atlantique est un service additionnel permettant à certains expéditeurs de se déséquilibrer largement, via des nominations en soutirage au-delà de leur capacité nominale.

Ce service devrait donc être suspendu en cas de vigilance rouge, donc non proposé en J-1 par Storengy en période de congestion, à l'instar des capacités en sortie à Obergailbach, qui ne sont pas proposées par GRTgaz quand le réseau est en tension Sud/Nord.

Pour rappel, l'UIOLI (appelé UBI) au PITS Lussagnet (ainsi qu'au PITT Pirineos) est quant à lui coupé pour le reste de la journée gazière dès l'apparition d'une vigilance rouge.

Pour une efficacité optimale, il s'agirait de couper l'UIOLI Stockage et pas seulement l'UIOLI limité au PITS (UIOLI Transport).

3. Ouverture de l'UIOLI sur le PIR Dunkerque

L'ouverture du service UIOLI au PIR Dunkerque permettrait une meilleure participation aux Spreads Localisés, en offrant la possibilité aux expéditeurs d'acquérir la capacité nécessaire en entrée en dehors des enchères PRISMA.

En effet les GRT ont tout intérêt à favoriser les réponses aux Spreads Localisés sur les points d'entrée terrestres via gaz pipe afin de préserver les stockages (même si leur niveau actuel n'est pas une source d'inquiétude).

Le timing actuel, quand les Spreads Localisés sont déclenchés à 9h, ne permet pas aux shippers d'acquérir simultanément de la capacité afin de renominer au cycle suivant en adéquation avec leur offre sélectionnée au SL.

L'ouverture de l'UIOLI à Dunkerque, un point non couvert par le code de réseau CAM, corrigerait ce biais.

4. Le swap stockage inter-opérateurs

La possibilité d'échanger du gaz ("swap") entre les stockages situés à l'aval des congestions Sud/Nord (Serene Nord, Sediane Nord et Saline) et ceux situés en amont (Serene Atlantique et Lussagnet) permettrait de minimiser les appels aux Spreads Localisés et réduirait fortement les occurrences de Restrictions Mutualisées, sans dégrader les performances des stockages du nord au débit de pointe.

Le swap serait en effet activable par anticipation en soutirant davantage à l'amont en début d'hiver, avant l'apparition d'éventuelles congestions :

- un mécanisme à activer en J-1 pour J (avant recours aux autres mécanismes dont coupure de l'interruptible et UIOLI) ;
- une « prise d'avance » en début d'hiver, puis résorbée après la période de congestion ;
- une prise d'avance correspondant à un sur-soutirage des stockages du sud (amont de SN3) et un sous-soutirage au nord (aval de SN3) lors des périodes « sans congestion » ;
- en cas de congestion, un mouvement inverse matérialisé par un sous-soutirage au sud et sur-soutirage au nord ;
- des opérations transparentes pour les expéditeurs ;
- un mécanisme qui ne doit pas mettre en risque la réalisation de l'offre des stockeurs ⇒ chaque opérateur de stockage doit être capable de garantir son offre, quel que soit le niveau de stock déplacé ;
- un mécanisme qui interviendrait « après » la réalisation de l'offre des stockeurs ⇒ le swap stockage serait interruptible (y compris en intra-J), les nominations clients ou optimisations des mouvements des stockeurs resteraient prioritaires.

Swap stockage au PITS Sud-Est : Teréga juge opportun qu'un mécanisme de swap stockage soit également appliqué au sein même du PITS Sud-Est lorsqu'il est appelé dans les Spreads Localisés.

En effet, le stockage de Manosque est situé à l'amont des limites contrairement aux autres stockages du PITS Sud-Est. Par conséquent, lorsque le PITS Sud-Est est appelé pour le Spread Localisé, son efficacité n'est que de 80 % car 20 % sont soutirés à l'amont de la limite.

Ce phénomène génère des Spreads Localisés successifs au cours de la journée et des coûts supplémentaires.

5. La mise en place des superpoints Lussagnet/Atlantique/Pirineos (limite SN3) et Lussagnet/Pirineos (limite SN1) avec des taux différenciés entre Pirineos et les stockages

Les principes de ces superpoints seraient les suivants :

- Application de taux de réduction différents entre les points du superpoint :
 - Taux de réduction identique pour les stockages ;
 - Taux de réduction inférieur pour Pirineos.

Les capacités opérationnelles des expéditeurs sont calculées en prenant en compte ces taux de réduction.

- Conservation des principes des superpoints actuellement utilisés sur les limites EO2 & S1 :
 - à la maille expéditeurs (bonus, quantité de transfert, vase communiquant) ;
 - à la maille globale (UIOLI pot commun entre tous les points du superpoint).

Les bénéfices de ces superpoints seraient les suivants :

- Optimisation des capacités disponibles en intraday en utilisant la flexibilité de Pirineos :
 - En été (peu de contraintes sur les stockages) : les entrées à Pirineos peuvent augmenter si les injections sur les stockages augmentent en cours de journée ;
 - En hiver (fortes contraintes sur les stockages) : les soutirages sur les stockages peuvent augmenter s'il y a des changements de nomination sur Pirineos (baisse des entrées ou augmentation des sorties).
- Optimisation des capacités opérationnelles des clients avec le maximum de points (Pirineos/Atlantique/Lussagnet => bonus, vase communiquant, quantité de transfert).

6. Le changement de calcul de taux des Restrictions Mutualisées sur les stockages

En basant les taux sur l'exigible commercial journalier plutôt que sur la capacité nominale souscrite : cette base de calcul permettrait d'être plus juste en tenant compte des facteurs d'évolution impactant les débits de soutirage en fonction du niveau de gaz en stock, et de respecter une certaine équité de traitement dans les restrictions entre les expéditeurs détenteurs de capacités de stockage de Lussagnet et d'Atlantique.

7. Une étude TRF Sud/Nord

Teréga propose de lancer une nouvelle étude de réseau France. A l'instar de celle menée en amont de la création de la TRF, cette nouvelle étude aurait vocation à optimiser le design actuel du système dans un contexte de flux Sud vers Nord, qui n'a jamais été véritablement appréhendé en raison de la priorité donnée aux schémas de flux historiques orientés Nord vers Sud.